



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le lundi 1^{er} décembre 2014 immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 34, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini, MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Sophie La Beaume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 34.

434/01-12-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté par la greffière, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 novembre 2014

Période de questions du public

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

1. Dérogation mineure numéro 2014-40015

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2014
2. Approbation du budget 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
2. Suivi du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Rivière-Rouge – Dépôt d'un extrait du registre des déclarations
3. Autorisation de participation à la Tournée de la présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 4 décembre 2014 à Prévost
4. Autorisation de signature des protocoles d'entente à intervenir entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) et la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre des projets de matières organiques, phase II



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

5. Convention d'utilisation des données relative aux orthophotographies 2014 de la MRC d'Antoine-Labelle
6. Réaffectation de personnel
7. Plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre
8. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat d'une timbreuse
9. Adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Aménagement du parc de la gare – Mandat professionnel pour la conception d'un plan directeur d'aménagement

E AVIS DE MOTION

1. Avis de motion – Règlement numéro 244 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2015
2. Avis de motion – Règlement numéro 245 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2015

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Embauche de pompiers – Modification de la résolution numéro 414/03-11-14
2. Dénonciation des augmentations de la tarification de la formation des pompiers
3. École Christ-Roi du secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge – Entente de relocalisation en cas d'urgence
4. Appropriation du fonds de roulement pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance à la gare

H TRANSPORT ROUTIER

1. Servitude de drainage sur le chemin du Rapide – Mandat à un notaire

I HYGIÈNE DU MILIEU

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. PIIA 2014-P15 – PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
2. PIIA 2014-P16 – PIIA-01 s'appliquant au centre-ville et au noyau villageois
3. PIIA 2014-P17 – PIIA-01 s'appliquant au centre-ville et au noyau villageois
4. Mandat à une firme d'avocats – Matricule 2452-27-0269

K LOISIRS ET CULTURE

1. Appui à l'artiste Natacha Sansoz pour son projet de résidence de création à Rivière-Rouge
2. Demande d'aide financière au Programme de développement régional et forestier dans le cadre du projet de développement au Club de ski de fond « Les 6 Cantons »
3. Appropriation du surplus accumulé pour les travaux de préparation d'ouverture du Club de ski de fond « Les 6 Cantons »
4. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat de deux (2) fosses de rétention pour le Club de ski de fond « Les 6 Cantons »

L DIVERS

1. Vente de l'église Sainte-Véronique
2. Entente d'utilisation d'un terrain appartenant à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, dans le secteur Sainte-Véronique, par la Ville de Rivière-Rouge à des fins de parc et de jeux de tennis
3. Demande d'appui – Maintien du Service de la Protection de la Faune au centre des Laurentides

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

435/01-12-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

ADOPTÉE

436/01-12-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 17 NOVEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 novembre 2014 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 17 novembre 2014 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

NOTE : *Mme Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, quitte la séance, il est 20 h 15. Mme Sophie La Beaume, Directrice – Culture, événements et vie communautaire, quitte la séance, il est 20 h 47.*

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

437/01-12-14

DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2014-40015

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que cette demande concerne les lots 42-84 et 42-85 ainsi qu'une partie du lot 43, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand correspondant à l'adresse civique 2139, rue L'Annonciation Sud, soit le matricule numéro 9940-91-2811;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'ajout d'une enseigne sur le toit identifiant le commerce « Tim Hortons » afin de permettre une meilleure visibilité de la route 117 alors que le règlement l'interdit;

CONSIDÉRANT que l'enseigne sera installée sur une partie du toit du bâtiment pour être visible à partir du carrefour giratoire sud de la route 117;

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée déroge à trois (3) éléments de la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT que malgré la réglementation qui permet l'ajout d'une enseigne additionnelle sur poteau en marge arrière sous certaines conditions (pour les propriétés adjacentes à la voie de contournement), le demandeur ne peut s'y prémunir à raison de coûts faramineux;

CONSIDÉRANT que l'enseigne serait installée vers le bas de la pente du toit du côté de la route 117;

CONSIDÉRANT que la Ville procédera à l'installation d'une enseigne temporaire près du carrefour giratoire Sud au début de la rue L'Annonciation Sud, sur laquelle la bannière du « Tim Hortons » sera installée;

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée, selon l'esquisse fournie, ne sera pas très visible de la route 117;

CONSIDÉRANT la problématique de la visibilité et la nécessité de s'assurer d'un choix optimal pour l'ensemble des parties;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-76/14.11.26, adoptée lors de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) tenue le 26 novembre 2014, recommandant au conseil municipal de suspendre la demande afin de demander de nouvelles propositions d'esquisses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De suspendre la présente demande afin de demander de nouvelles propositions d'esquisses pour une enseigne ayant une meilleure visibilité de la route 117 tout en s'harmonisant au cadre bâti et naturel du milieu environnant.

Que la présente dérogation soit traitée lors de la séance extraordinaire prévue le 15 décembre 2014.

ADOPTÉE

NOTE : Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 20 h 49.



No de résolution
ou annotation

438/01-12-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

GESTION FINANCIÈRE

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2014 se détaille comme suit :

Salaires :	127 371,98 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	95 422,97 \$
Comptes courants :	<u>859 815,19 \$</u>
Total :	1 082 610,14 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

439/01-12-14

APPROBATION DU BUDGET 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

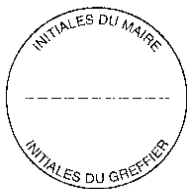
Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Rivière-Rouge, tel que présenté par l'OMH en date du 13 novembre 2014 et résumé comme suit :

Revenus	88 934 \$
Dépenses	165 065 \$
Déficit	76 671 \$ partagé comme suit :

- contribution de la Société d'Habitation du Québec : 69 004 \$
- contribution de la Ville de Rivière-Rouge : 7 667 \$.

Que la trésorière soit autorisée à effectuer tous les paiements supplémentaires pouvant devenir nécessaires suite à la révision du présent budget, et ce, conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

GESTION ADMINISTRATIVE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

- Mme Déborah Bélanger, mairesse
- M. Yves Sigouin, conseiller
- M. Daniel Forget, conseiller
- M. Denis Lacasse, conseiller
- Mme Diane Gargantini, conseillère
- M. Denis Charette, conseiller
- M. André Tremblay, conseiller

SUIVI DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE – DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et suite à l'adoption, le 10 mars 2014, du Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge, la greffière dépose un extrait du registre qui contient les déclarations des membres du conseil municipal visées à ladite loi pour la période du 3 décembre 2013 au 1^{er} décembre 2014 inclusivement.

440/01-12-14

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA TOURNÉE DE LA PRÉSIDENTE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) LE 4 DÉCEMBRE 2014 À PRÉVOST

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, ainsi que les conseillers, MM Daniel Forget, Yves Sigouin et André Tremblay, à participer à la Tournée de la présidente de l'UMQ, le 4 décembre 2014 à Prévost.

Que les frais encourus lors de cet événement leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 355/06-10-14 adoptée le 6 octobre 2014.

ADOPTÉE

441/01-12-14

AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR), LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS (RITL) ET LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE DANS LE CADRE DES PROJETS DE MATIÈRES ORGANIQUES, PHASE II

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et les villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec*, il est possible de conclure des ententes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

intermunicipales aux fins de leur compétence entre les villes et les municipalités quelle que soit la loi qui les régit;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions des articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec* et articles 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, il est possible de conclure des ententes entre villes, municipalités et régies, quelle que soit la loi qui les régit;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), conjointement avec ses partenaires, continue le projet visant à effectuer la collecte, le transport et la disposition des matières organiques sur le territoire qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT que ce projet a comme principal objectif de tester différents équipements et différentes méthodes de collecte;

CONSIDÉRANT que la RIDR agit dans ce projet à titre de coordonnatrice et responsable du projet;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) agit à titre de fournisseur de services dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge agit à titre de partenaire dans le cadre du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, soient autorisées à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Régie intermunicipale des Trois-Lacs (RITL) et la Ville de Rivière-Rouge concernant la phase II du projet sur la collecte des matières organiques.

ADOPTÉE

442/01-12-14

CONVENTION D'UTILISATION DES DONNÉES RELATIVE AUX ORTHOPHOTOGRAPHIES 2014 DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, à signer la convention d'utilisation des données relative aux orthophotographies 2014 à intervenir avec la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

443/01-12-14

RÉAFFECTATION DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

D'entériner la réaffectation du personnel suivant :

- M. Yannick Bédard, au poste temporaire de chauffeur, opérateur, journalier, classe 7 échelon 2, à compter du 20 novembre 2014 pour une durée d'un mois;
- M. Réjean Jutras, au poste temporaire de préposé aux patinoires extérieures, classe 4 échelon 1, à compter du ou vers le 1^{er} décembre 2014 pour une durée de plus ou moins quatre (4) mois;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

444/01-12-14

PLAN D'ACTION VISANT LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Programme Climat Municipalités, la Ville a élaboré un plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT l'approbation dudit plan d'action par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ADOPTÉE

445/01-12-14

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT D'UNE TIMBREUSE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier le surplus accumulé de la Ville, dans le cadre de ses compétences de proximité, pour l'achat d'une timbreuse auprès de la compagnie « Bureautech Laurentides inc. » au montant total de 4 398 \$ plus les taxes applicables (coût net de 4 561,17 \$).

Que la trésorière soit autorisée à signer tous les documents se rattachant à cet achat pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

446/01-12-14

ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2015 et d'en défrayer le coût au montant de 2 737,77 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

447/01-12-14

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA GARE – MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA CONCEPTION D'UN PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le mandat professionnel pour la conception d'un plan directeur d'aménagement à la compagnie « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. » au montant maximal de 4 925 \$ plus les taxes applicables conformément à leur proposition du 3 novembre 2014.

Qu'un comité soit formé pour assurer le suivi du présent mandat par les membres suivants : la conseillère Diane Gargantini, le conseiller Daniel Forget, la directrice de la Société de développement commercial (SDC) de Rivière-Rouge, la Directrice – Sport et tourisme ainsi que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit responsable dudit comité.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 244 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 244 décrétant les taux variés de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et la tarification pour l'exercice financier 2015.

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 245 CONCERNANT LA COTISATION À ÊTRE PAYÉE PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SDC) POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Le conseiller Daniel Forget donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 245 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (SDC) pour l'exercice financier 2015.



No de résolution
ou annotation

448/01-12-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

SÉCURITÉ PUBLIQUE

EMBAUCHE DE POMPIERS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 414/03-11-14

CONSIDÉRANT la résolution numéro 414/03-11-14, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 novembre 2014, approuvant l'embauche de pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT qu'une des personnes nommées s'est désistée et qu'il y a lieu d'en nommer une autre;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'embauche de M. Simon Legault à titre de pompier volontaire au Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge, pour le secteur Sainte-Véronique, en remplacement de M. Simon Martineau.

Que M. Legault soit assujéti à une période de probation d'un an à compter de la présente, qu'il soit autorisé à suivre la formation requise de pompier 1 et qu'il soit rémunéré aux conditions établies pour les autres pompiers volontaires.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 414/03-11-14 adoptée le 3 novembre 2014

ADOPTÉE

449/01-12-14

DÉNONCIATION DES AUGMENTATIONS DE LA TARIFICATION DE LA FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT le dépôt le 15 octobre 2014 dans la *Gazette officielle du Québec* d'un projet de règlement venant modifier le règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit une augmentation considérable aux frais de scolarité exigibles d'un élève et notamment pour les programmes de formation de Pompier I, Pompier II et d'opérateur d'autopompe;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que ces hausses quant aux frais de scolarité ont des impacts considérables sur les budgets des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De dénoncer au ministère de la Sécurité publique cette augmentation des frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec qui aura un impact considérable sur le budget des municipalités et de ce fait, sur leurs citoyens et entreprises.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

450/01-12-14

ÉCOLE CHRIST-ROI DU SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE À RIVIÈRE-ROUGE – ENTENTE DE RELOCALISATION EN CAS D'URGENCE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente de relocalisation d'urgence de la population de l'École Christ-Roi de Rivière-Rouge, entre la Commission scolaire Pierre-Neveu et la Ville de Rivière-Rouge.

Que la directrice générale, Mme Julie Godard, soit autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

451/01-12-14

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE À LA GARE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat et l'installation de caméras de surveillance à la gare du secteur L'Annonciation auprès de la compagnie « Alarme DLC inc. » au montant total de 7 507,87 \$ incluant les taxes (coût de 6 530 \$ avant les taxes applicables).

Que ladite dépense soit acquittée à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de deux (2) ans.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 320/02-09-14 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 septembre 2014.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

452/01-12-14

SERVITUDE DE DRAINAGE SUR LE CHEMIN DU RAPIDE – MANDAT À UN NOTAIRE

CONSIDÉRANT qu'afin de remédier à des problèmes d'écoulement d'eau endommageant des propriétés, la Ville a procédé à l'installation d'un tuyau de drainage sur la propriété de Mme Fanny Laforest et M. Jean-Roger Lalonde située au 2170, chemin du Rapide, d'une superficie totale de 169 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rendre notariée la servitude de drainage ainsi créée en faveur de la Ville;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De mandater M^e Michel Pilon, notaire, pour la préparation de l'acte de servitude de drainage en faveur de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

Que la Ville assume le coût des honoraires professionnels du notaire, des frais notariés et de publicité de l'acte de servitude.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, à signer l'acte de servitude à intervenir entre les parties pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

453/01-12-14

PIIA 2014-P15 – PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située au 2139, rue L'Annonciation Sud, soit sur les lots 42-84 et 42-85 ainsi qu'une partie du lot 43, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et qui est identifiée par le matricule 9940-91-2811;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'ajout d'une l'enseigne sur le toit du bâtiment identifiant le commerce « Tim Hortons »;

CONSIDÉRANT que la demande est en lien avec la dérogation mineure numéro 2014-40015;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-77/14.11.26 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la séance dudit comité tenue le 26 novembre 2014, recommandant au conseil municipal de suspendre la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De suspendre la présente demande compte tenu de la suspension de la dérogation mineure numéro 2014-40015 associée à ce PIIA.

ADOPTÉE

NOTE : *M. le conseiller Daniel Forget ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant à l'ordre du jour invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.*

454/01-12-14

PIIA 2014-P16 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU CENTRE-VILLE ET AU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 1256, rue L'Annonciation Nord, soit sur une partie du lot 53, rang Sud-Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et qui est identifiée par le matricule 9842-98-2021;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le remplacement des enseignes anciennement de la « Brasserie le Château » par celles du « Resto-bar Le Pub » et « Motel » sur la façade du bâtiment et sur l'approbation des couleurs des corniches;

CONSIDÉRANT qu'il y a deux commerces distincts au sens du Règlement numéro 182 relatif au zonage dont l'un étant le « Resto-bar Le Pub », introduit dans le groupe d'usage « commerce de Service (groupe C) établissement de restauration » et le second étant le motel, introduit dans le groupe d'usage « Commerce Récréatif Intérieur (sous-groupe C) établissement d'hébergement ». La demande est donc traitée comme étant deux (2) commerces distincts dont le commerce de restauration et le commerce d'hébergement;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-10 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le visuel proposé ne respecte pas la totalité des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT que tout remplacement d'enseigne se doit d'être bien travaillé afin de maintenir l'investissement qui en découle;

CONSIDÉRANT que la proposition ne reflète pas l'atmosphère chaleureuse et vivante de l'intérieur de la propriété;

CONSIDÉRANT qu'un renouveau est souhaitable ainsi qu'une amélioration visuelle des enseignes projetées en relation avec les éléments composant le centre-ville;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-78/14-11-26 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la séance dudit comité tenue le 26 novembre 2014, recommandant au conseil municipal de suspendre la demande afin de travailler plusieurs éléments;

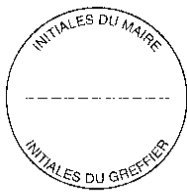
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De suspendre la demande comprenant le remplacement des enseignes et le changement de couleur afin que le demandeur puisse travailler les éléments proposés par le Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE), à savoir :

- les couleurs de la façade devraient être bonifiées en y ajoutant une couleur plus vive;
- le logo du nouveau commerce devrait être utilisé dans le visuel de la propriété;
- le nom du commerce devrait être inscrit sur le dessus de la porte « Resto-bar Le Pub » et le numéro civique devrait être enlevé de cet endroit (référence à un visuel des années 1970);
- l'affichage de chaque côté de l'entrée ne devrait pas être séparé;
- l'ajout d'une enseigne en projection à côté de l'entrée pour inscrire les deux (2) services offerts, soit « Resto-bar Le Pub » et « Motel », enseigne qui est davantage visible qu'une enseigne en façade.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

455/01-12-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

PIIA 2014-P17 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU CENTRE-VILLE ET AU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et au noyau villageois, a été présentée pour la propriété situé au 31-51, rue du Pont, soit sur les lots 71 et 72, rang Nord-Est de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand et qui est identifiée par le matricule 9941-68-3982;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la reconstruction d'une galerie à l'avant de la propriété en remplacement de la galerie existante suite aux travaux de canalisation des réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que la réfection complète de la façade;

CONSIDÉRANT que les travaux projetés amélioreront l'aspect visuel du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la réfection de la façade projetée respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-17 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-79/14-11-26 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la séance dudit comité tenue le 26 novembre 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la modification de la façade du bâtiment selon les plans et esquisses fournis, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

456/01-12-14

MANDAT À UNE FIRME D'AVOCATS – MATRICULE 2452-27-0269

CONSIDÉRANT que le lot plus amplement connu et désigné comme étant le lot 13A-2 du rang 1 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 2452-27-0269 (ci-après appelé la Propriété) est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'une maison a été implantée sans permis en 2010 sur la Propriété;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a obtenu ses permis de construction pour la maison et pour l'installation septique en 2010 et qu'ils ont été renouvelés en 2012;

CONSIDÉRANT que malgré les engagements verbaux du propriétaire, le revêtement extérieur de la maison n'est toujours pas terminé et l'installation septique n'a jamais été construite;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que la construction d'un autre bâtiment a été entrepris sans permis et que plusieurs nuisances sont présentes sur la Propriété;

CONSIDÉRANT que les lettres transmises au propriétaire n'ont pas été réclamées et que nous ne sommes pas en mesure de le rejoindre par téléphone;

CONSIDÉRANT que la situation perdure depuis 2010;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut tolérer une contravention à ses règlements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge déclare l'existence d'une situation de nuisance sur la Propriété et donne instructions aux avocats de la firme « Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés » afin de transmettre une mise en demeure pour faire disparaître cet état de nuisance et rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables sur le territoire de la municipalité. À défaut d'exécution, les avocats ont le mandat de prendre les procédures judiciaires nécessaires pour obtenir les ordonnances appropriées afin de rendre la Propriété conforme aux règlements et lois applicables incluant le nettoyage des lieux.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

457/01-12-14

APPUI À L'ARTISTE NATACHA SANSOZ POUR SON PROJET DE RÉSIDENCE DE CRÉATION À RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le projet de l'artiste plasticienne Natacha Sansoz de visiter la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre d'un projet de résidence de création et d'échange artistique au Québec.

ADOPTÉE

458/01-12-14

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET FORESTIER DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT AU CLUB DE SKI DE FOND « LES 6 CANTONS »

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Programme de développement régional et forestier dans le cadre du projet de développement au Club de ski de fond « Les 6 Cantons » par la Directrice – Sport et tourisme de la Ville.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit désignée la personne autorisée à agir au nom de la Ville pour ce projet et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents concernant ledit projet pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

459/01-12-14

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LES TRAVAUX DE PRÉPARATION D'OUVERTURE DU CLUB DE SKI DE FOND « LES 6 CANTONS »

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant maximal de 10 725 \$ à même le surplus accumulé de la Ville, dans le cadre de ses compétences de proximité, pour défrayer le coût des travaux de préparation d'ouverture du Club de ski de fond « Les 6 Cantons ».

Que la Directrice – Sport et tourisme soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution et la supervision desdits travaux.

ADOPTÉE

460/01-12-14

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT DE DEUX (2) FOSSES DE RÉTENTION POUR LE CLUB DE SKI DE FOND « LES 6 CANTONS »

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat de deux (2) fosses de rétention pour le Club de ski de fond « Les 6 Cantons » au montant de 6 050 \$ plus les taxes applicables (coût net de 6 274,50 \$).

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

DIVERS

461/01-12-14

VENTE DE L'ÉGLISE SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

D'entériner la lettre adressée à la Paroisse Notre-Dame de la Rouge, signée par la directrice générale, Mme Julie Godard, le 21 novembre 2014, confirmant le refus de de la Ville de se porter acquéreur de l'Église Sainte-Véronique, soulignant, toutefois, l'importance de maintenir le terrain de tennis accessible aux citoyens.

ADOPTÉE

462/01-12-14

ENTENTE D'UTILISATION D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE, DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE, PAR LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE À DES FINS DE PARC ET DE JEUX DE TENNIS

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion d'une entente d'utilisation d'un terrain appartenant à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, dans le secteur Sainte-Véronique, par la Ville de Rivière-Rouge à des fins de parc et de jeux de tennis.

Que la mairesse, le conseiller Denis Lacasse et la directrice générale soient mandatés pour négocier ladite entente à intervenir entre les parties.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et la directrice générale, Mme Julie Godard, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

463/01-12-14

DEMANDE D'APPUI – MAINTIEN DU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA FAUNE AU CENTRE DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que la responsabilité d'application des lois et règlements régissant la faune et la protection des territoires fauniques est une obligation qui incombe au gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que les Laurentides constitue la première région au Québec avec des dépenses de 193 millions de dollars et 1311 emplois liés à la pêche, à la chasse et au piégeage*, et que cette économie fondée sur la ressource faunique doit être protégée;

CONSIDÉRANT que les agents du bureau local de Labelle ont vu leurs effectifs être réduits à une seule équipe de deux (2) agents et que le ministère envisagerait la fermeture du bureau de Labelle;

CONSIDÉRANT que le territoire du centre des Laurentides couvert par le bureau de Labelle est d'une superficie de 5 600 km² et constitué de deux (2) MRC, de douze (12) municipalités de Mont-Tremblant à Lac-Saguay, du plus grand parc national du sud du Québec, de deux (2) réserves fauniques, de deux (2) Z.E.C., de huit (8) pourvoies et de terres publiques;

CONSIDÉRANT que la fermeture du bureau de Labelle engendrerait un surplus de travail aux effectifs déjà réduits de Mont-Laurier et de Saint-Jérôme, distants de 185 km, et que cela engendrerait des délais de réponse inacceptables pour les services de lutte au braconnage et de protection des citoyens envers la faune sauvage.

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs un engagement formel à maintenir le Service de la Protection de la Faune dans le centre des Laurentides en y conservant un bureau local constitué d'un minimum de 8 agents.

ADOPTÉE

* Éco Ressources, « *L'Industrie faunique comme moteur économique régional* » une étude ventilant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012. Préparé pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

464/01-12-14

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 21 h 22.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse